



ARMENTIÈRES

L'audace des transitions

Appel à projet pour l'installation d'une Guinguette temporaire

Ville d'Armentières

Durant 2 ans, la Ville a mené une première expérimentation d'implantation d'une guinguette estivale à proximité du quartier Salengro. Cette démarche a permis de confirmer l'intérêt du public pour ce type d'offre, tout en identifiant des axes d'amélioration, notamment en matière d'accessibilité et de proximité avec le centre-ville.

Forte de ces enseignements, la Ville a fait le choix de faire évoluer le projet en proposant une nouvelle implantation en bord de Lys, plus accessible depuis le centre-ville et offrant un cadre naturel propice à l'accueil d'événements festifs, familiaux et ludiques. Elle entend ainsi favoriser le développement d'initiatives contribuant à renforcer l'attractivité du territoire et à proposer à la population un lieu convivial et animé.

Le présent appel à projets porte sur la mise à disposition d'un terrain appartenant à la Ville d'Armentières, via une autorisation d'occupation temporaire, pour une durée d'installation d'environ 3 mois.

Afin d'agir dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement, la Ville d'Armentières lance un appel à projets à destination des candidats, conformément aux dispositions de l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

1 - Objectifs du projet d'implantation d'une guinguette estivale

Lieux de vie éphémères, festifs et conviviaux, les guinguettes connaissent un essor important durant la période estivale, notamment en bord de cours d'eau. Elles participent à la dynamisation des espaces naturels en proposant une offre de restauration et d'animations accessible, attractive et génératrice de lien social.

Dans ce cadre, la Ville d'Armentières poursuit, à travers le présent projet, les objectifs suivants :

- **Mettre en valeur les berges de la Lys**, en révélant leur potentiel paysager et en favorisant leur appropriation par le public ;
- **Créer un lieu convivial, animé et accessible à tous**, venant compléter l'offre de loisirs existante, notamment en lien avec la base de loisirs des Prés du Hem et les chemins de halage ;
- **Renforcer l'attractivité du territoire**, en proposant une offre estivale qualitative, visible et fédératrice ;
- **Favoriser les dynamiques locales**, en soutenant une activité économique temporaire et en encourageant les initiatives innovantes en matière d'animation et de restauration.

2-Contenu de candidature

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

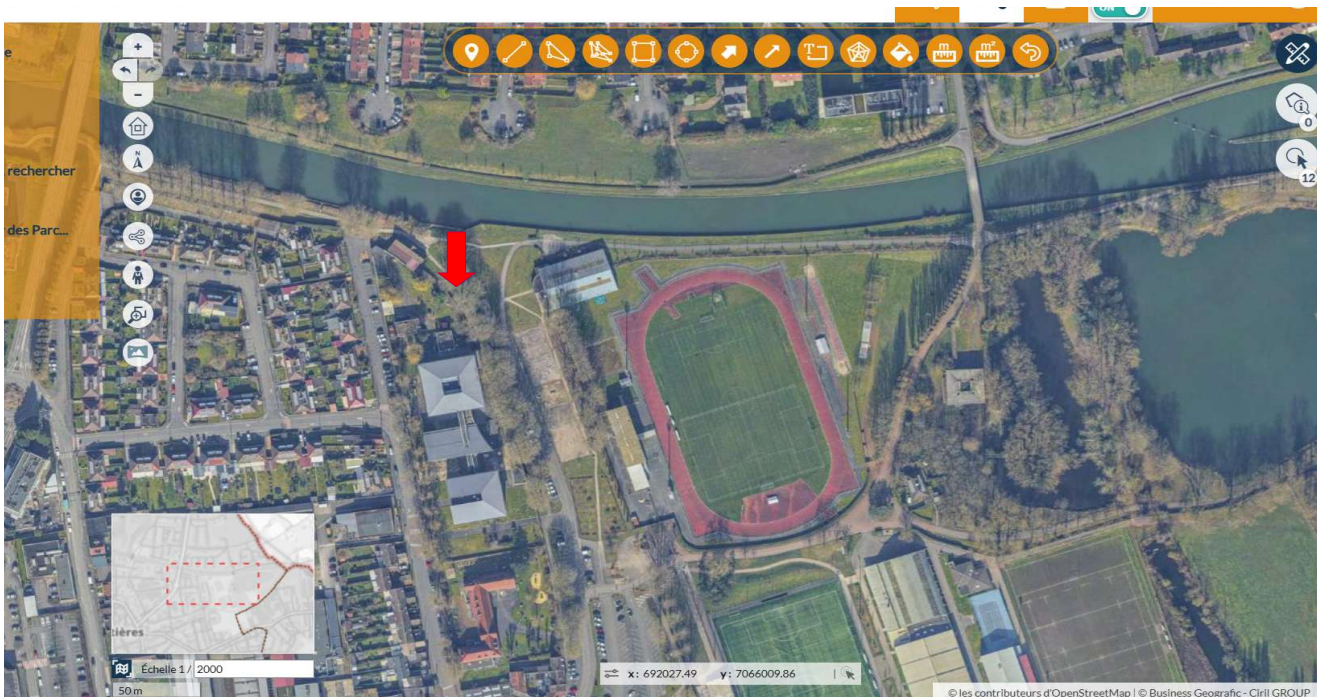
- le présent règlement de la consultation ;
- le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public (les dispositions sont susceptibles d'évolution à la marge) ;

3 Présentation du site

Le site s'implante sur une parcelle communale offrant un accès direct aux berges de la Lys, à proximité immédiate de plusieurs équipements structurants : le boulodrome, le complexe sportif Léo Lagrange, le lycée Île de Flandre, le collège Desrousseaux ainsi que la crèche municipale.

Récemment requalifiées, les berges bénéficient d'une accessibilité optimale. Elles sont directement desservies depuis le quai de la Dérivation, avec un stationnement à proximité immédiate, et sont également aisément accessibles à pied comme à vélo.

Intégrées à la Trame Verte et Bleue portée par la Métropole Européenne de Lille, ces berges s'inscrivent dans un maillage paysager continu, permettant de relier Lille sans interruption.

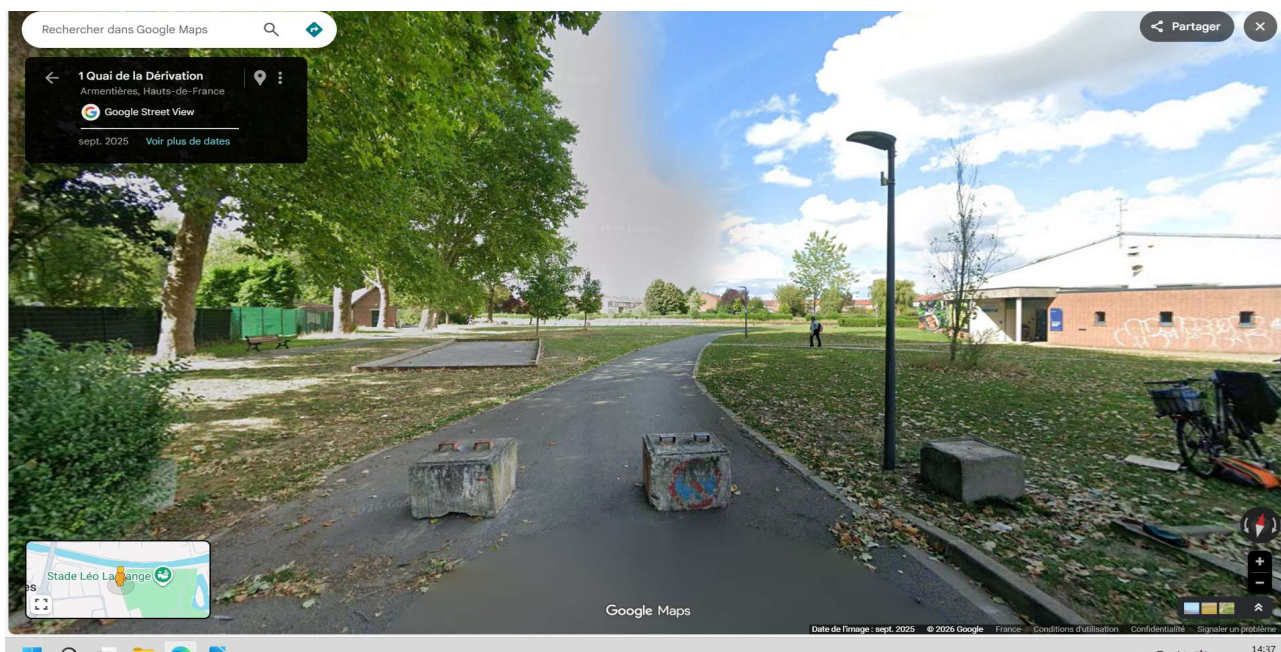


Le site est composé :

- d'un terrain végétalisé, arboré et traversé par plusieurs chemins amenant aux berges de la Lys
- Un accès aux sanitaires de la salle de pétanque.



Accès principal



Accessibilité du site

• À pied et à vélo

Le site est idéalement situé à moins de 10 minutes à pied du centre-ville et à environ 4 minutes à vélo, offrant une accessibilité rapide et agréable.

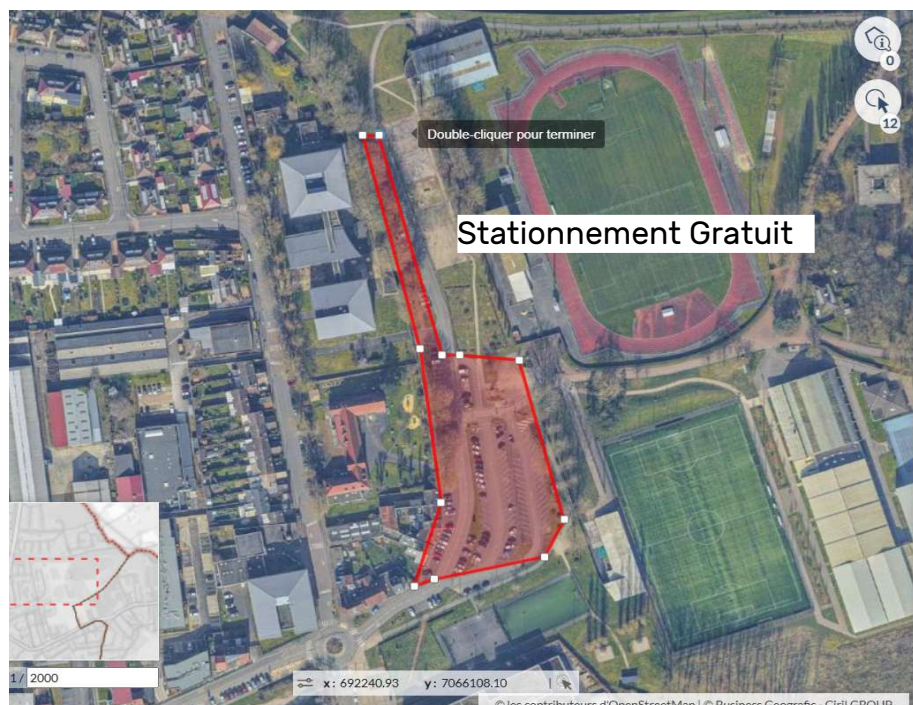
• En trottinettes électriques

La Ville, en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille, a déployé une expérimentation de trottinettes électriques, facilitant les déplacements doux vers le site.

• Stationnement des véhicules

Une offre de stationnement conséquente est disponible à proximité immédiate du site, compatible avec les usages et occupations actuels.

Offre de stationnements





4. Informations Pratiques et critères à respecter

Les dates d'ouverture : **Du samedi 13 juin au dimanche 6 septembre 2026**

Les horaires d'ouverture autorisés sont les suivants : de 11h à 23h30, tous les jours.

La mise à disposition prendra en compte un temps d'installation et de désinstallation des équipements (du lundi 8 juin au 11 septembre 2026).

La mise en sécurité du site est prise en charge par l'exploitant.

L'exploitant veillera au respect de la réglementation en vigueur dans le cadre des activités dispensées en particulier les normes applicables en matière de restauration, droit du travail, hygiène, réglementation en matière environnementale (notamment gestion des déchets), accueil du public, accessibilité notamment des personnes à mobilité réduite, sécurité du site. Il fera respecter les règles de sécurité par les participants et prévoir un dispositif de secours.

Il aura en charge la réalisation des démarches nécessaires à l'obtention d'une licence correspondant aux boissons servies et en assurer l'affichage sur le site.

Il prendra en charge les formalités de déclaration à la SACEM et les coûts afférents

L'exploitant prendra à sa charge la pose de cabine événementielle comme sanitaire.

Il veillera au respect des bonnes mœurs et de la moralité et assurera le bon ordre et la discipline dans l'installation

L'exploitant laissera les lieux en ordre après chaque utilisation et assurer la bonne tenue des sites mis à disposition par un nettoyage régulier.

Il veillera tout particulièrement à ne pas causer de troubles graves pour le voisinage et notamment sonores dans la diffusion de la musique (respect de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit de voisinage).

Droit de place : 750 € par mois

5. Dépôt des candidatures

Tout candidat souhaitant postuler devra remettre au service « Développement Économique, Emploi et Insertion Professionnelle », pour le **22 mai 2026 à 12h** au plus tard, un dossier contenant les informations suivantes :

1) Extrait Kbis

2) Liste des principaux **services** similaires effectués (sur les 3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

3) Si le candidat est en redressement judiciaire ou fait l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

5) Copie de(s) attestation(s) Fiscales et sociales (moins de 6 mois).

Ces attestations peuvent être obtenues en ligne, sur les sites suivants : <http://www.urssaf.fr/> et <http://www.impots.gouv.fr/>

6) **Mémoire technique** présentant :

- les coordonnées (téléphonique, postale et adresse mail du candidat)
- L'équipe qui animera la guinguette.
- La fréquence et le type des animations et événements proposés.
- Le mobilier et les installations qui seront sur site.
- Les moyens mis en œuvre pour faire cohabiter l'activité et la tranquillité du voisinage.
- Les mesures mises en œuvre dans le cadre du développement durable.

Format de la candidature :

Possibilité d'envoyer le dossier complet soit sous format papier, soit sous format électronique, aux adresses suivantes :

Mairie d'Armentières
Pôle Ville Durable
Service Développement Economique, Emploi et Insertion Professionnelle
Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle
BP 20119
59427 ARMENTIERES Cedex

en un envoi via lien de téléchargement sécurisé à : ddeu@ville-armentieres.fr

1. Examen des candidatures

L'intégralité des candidatures sera examinée par une commission adhoc (composée d'élus, de techniciens de la ville d'Armentières) en fonction des critères suivants :

– **Critères de sélection des candidatures :**

1. Garanties professionnelles, techniques et financières

– **Critères de jugement des offres :**

1. Qualité des prestations sur 40 pts

- Fréquence des animations
- Type d'évènements
- Type de restauration
- Scénario d'insertion et de cohabitation entre l'activité et le voisinage

2. Moyens sur 40 pts

- Equipe dédiée
- Moyens matériels : qualité du mobilier et des installations sur site

3. Moyens mis en oeuvre autour du développement durable sur 20 pts

Les critères 1,2 et 3 seront notés sur la base d'une échelle de notation allant de 0 à 100 %, en fonction du barème suivant:

0 % = insuffisant : Se caractérise soit par l'absence d'une pièce ou d'une information jugée indispensable au dossier.

jusqu'à 25 % = insatisfaisant : document ou son contenu ou ce qu'il propose présentant des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences.

jusqu'à 50% = moyen : document ou son contenu ou ce qu'il propose présentant des imprécisions ou des généralités, tout en restant conforme et acceptable par rapport à la demande.

jusqu'à 75% = satisfaisant : document ou son contenu ou ce qu'il propose considéré comme complet et acceptable par rapport à la demande.

jusqu'à 100% = Très satisfaisant : document ou son contenu ou ce qu'il propose considéré comme complet et de qualité et qui fait apparaitre un réel souci de répondre aux mieux aux exigences du dossier de consultation.

La formule de calcul de la note de ce critère est : notation obtenue en % x C;

C étant le nombre de points affecté au critère.

La commune se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats de son choix. La négociation peut porter sur l'ensemble des points constituant l'offre du ou des candidats dans les conditions de stricte égalité et de confidentialité. La négociation pourra revêtir la forme d'échanges, de courriels, ou de courriers.

2. Attribution des emplacements

La décision d'attribution du projet sera notifiée par voie électronique le 22 mai 2026 dans l'après midi.